

Au lieu de prendre des mesures concrètes pour donner du travail, le gouvernement ayant mal analysé le problème nous propose, chose inévitable, les mauvaises solutions. A propos de productivité, de compétitivité et d'exportations, le ministre a des mots qui résonnent. Il laisse entendre, implicitement, que le Canada se porte mal au chapitre du commerce international. Pourtant, notre balance commerciale a enregistré ces deux dernières années un excédent d'une valeur fort considérable. Nos exportations rapportent bien, mais nous n'exportons pas les bons produits. Le problème est mal perçu. Nous comptons sur les ressources naturelles, notamment sur le bois, mais une bonne partie de ces ressources ne sont pas renouvelables et nécessitent d'importants investissements qui ne créent que fort peu d'emplois. Nous exportons très peu de biens manufacturés dont la production faiblit d'ailleurs dans l'économie nationale. Or c'est dans ce secteur que se trouvent la plupart des emplois. Pourtant, le budget ne contient pas de mesure destinée à corriger le problème.

Nous savons pertinemment que la principale raison qui explique que les entreprises établies au Canada n'exportent pas leurs produits ne tient pas à une faible productivité, mais bien au fait que ces établissements ne sont que des succursales dont la production n'est pas destinée à l'exportation. Les succursales ont pour objet de favoriser les importations des sociétés mères et d'autres entreprises affiliées au réseau. Il ne s'agit pas d'un problème psychologique dont seraient frappés les Canadiens pour qu'il faille, par le biais de certaines mesures, les inciter à accroître leur productivité et à se montrer innovateurs et efficaces, comme le recommande le ministre. Les palliatifs du ministre des Finances ne conviennent donc pas. D'après lui, les travailleurs devraient se reconnaître dans l'entreprise de leur employeur et tout régime de participation des employés aux bénéfices les aidera à y réussir plus facilement. En vertu de ce régime de participation aux bénéfices, les employés recevront 60 p. 100 du crédit d'impôt, et l'employeur, 40 p. 100. Ainsi, la participation aux bénéfices cessera d'être considérée au même titre que les revenus ordinaires. Mais là n'est pas la solution au problème. Ce n'est pas par manque de dynamisme que ces entreprises n'exportent pas, mais bien en raison de la nature en soi du système des multinationales. Or de ce problème, il n'est même pas question dans le budget.

Entre temps, au moyen des options d'achat d'actions dont peuvent se prévaloir, non pas les employés ordinaires, mais bien le personnel de gestion, qui est d'ailleurs grassement payé, le gouvernement fait des largesses. Pour encourager cette catégorie d'employés à participer à ces régimes, on a promis de n'imposer que la moitié des bénéfices réalisés. En d'autres mots, les contribuables paient de leur poche la moitié des revenus qu'empocheront uniquement les hauts salariés.

Mais ce ne sont pas là les seules mesures qui viennent aggraver l'iniquité de notre régime fiscal. On a triplé le montant d'un contribuable peut placer dans un régime enregistré d'épargne-retraite, mais ce sont les travailleurs aux revenus élevés qui pourront en bénéficier. C'est un système d'imposition régressive. Les nantis en profitent plus que les gagne-petit parce qu'il est proportionnel. Les gagne-petit ne peuvent pas tirer parti d'une déduction pour un REER, cela va de soi. Parmi les personnes ayant un revenu annuel supérieur à \$50,000, 54 p. 100 reçoivent des déductions pour un REER, tandis que 12.6 p. 100 seulement des autres personnes en ont.

Le budget—M^{me} McDonald

A la fin de 1982, les REER contenaient 53 milliards de dollars, à l'abri de l'impôt. On pense que cette somme atteindra 60 milliards d'ici la fin de 1983. Les REER contiennent des sommes énormes, ce qui montre quel genre de personne peut tirer parti de ces avantages.

• (1600)

Il y a de bonnes mesures dans le budget. On y trouve des dispositions qui aideront les gagne-petit, notamment l'augmentation du supplément de revenu garanti. L'augmentation n'est pas aussi forte que nous l'aurions souhaité. Elle est de \$50 par mois et elle vient en deux versements; on avait recommandé une augmentation de \$100 par mois, ce qui serait certainement mieux. Personne ne se plaindra, par contre, car \$50, c'est mieux que rien. Le budget tient compte du fait que les personnes seules ne peuvent pas avoir la moitié du train de vie d'un couple marié. On le signale depuis longtemps, surtout les associations féminines qui étudient le sort des femmes âgées. Il reste que, même en additionnant la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti, certaines personnes vivront encore en-dessous du seuil de la pauvreté. Malgré cette augmentation, les personnes seules qui habitent une grande ville auront un revenu inférieur de \$2,000 au seuil de la pauvreté. Les nantis, qui tireront parti des sommes supplémentaires que l'on pourra verser dans un REER, auront comparativement des avantages énormes.

J'apprécie beaucoup d'autres réformes sur le plan des pensions. J'en suis heureux. J'ai fait des démarches pour que l'on apporte ces changements avant de devenir parlementaire. J'en ai parlé à titre de député de l'opposition, ce qui prouve que les députés de l'opposition peuvent provoquer des réformes en les préconisant. On apporte certains changements au Régime de pensions du Canada. Ils touchent un très grand nombre de personnes. Certaines améliorations prévues pour les pensions qui relèvent du gouvernement fédéral toucheront 10 p. 100 des travailleurs canadiens. Les régimes de pensions privés relevant du gouvernement fédéral devront être transférables après deux années de service. On exigera la dévolution des droits acquis et il sera possible de transférer les cotisations d'un fonds de pension au régime d'un autre employeur ou à un compte de pension enregistré. Il y aura des mesures protectrices contre l'inflation. Ces changements ne sont pas rétroactifs, mais c'est un pas dans la bonne voie. Il y aura des prestations obligatoires au survivant et des régimes de retraite d'entreprises. C'est évidemment une mesure très intéressante. En cas de rupture du mariage, les prestations du Régime de pensions du Canada seront réparties également entre les deux époux, à moins que ces derniers ou une ordonnance du tribunal n'en décident autrement. Il convient de noter que cela ne s'applique qu'au Régime de pensions du Canada. Le ministre responsable de la situation de la femme a laissé entendre ce matin qu'elle était favorable à ce genre de partage pour toutes les pensions relevant de la compétence fédérale, mais il n'en est pas question dans l'exposé budgétaire. C'est regrettable, car le gouvernement fédéral a la possibilité d'agir dans ce domaine et il devrait le faire.

Il y a des années qu'on recommande de verser les mêmes prestations aux hommes et aux femmes. Les femmes reçoivent des montants inférieurs parce qu'elles vivent plus longtemps. C'est évidemment une très grave injustice que les associations féminines s'efforcent de réparer depuis des années, voire des